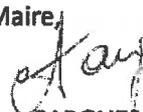
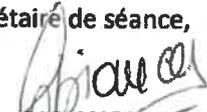


<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Fargues Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 01 décembre 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme CABIANCA Christine</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – WLOCZYSIK – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET P. – MAZE – VERGEZ – PELÉ – BOURRIER – CABIANCA</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mme DIOT</p>		
<p>n° 22.12.08 - 01</p> <p>OBJET : demande de subvention voyage scolaire école élémentaire Lalinde</p>	<p>Madame la Maire a été saisie par Monsieur le Directeur de l'Ecole Elementaire de Lalinde, s'agissant d'une demande de subvention pour un séjour scolaire au profit des élèves de l'école élémentaire de Lalinde.</p> <p>En effet dans le cadre du projet d'école, les élèves de l'école élémentaire de Lalinde travaillent actuellement sur le thème du développement durable et de l'éducation à la citoyenneté par l'apprentissage de bonnes pratiques et de connaissances.</p> <p>Aussi, l'équipe éducative souhaite prolonger et approfondir la démarche par l'organisation d'un voyage scolaire durant 5 jours, du 22 au 26 mai 2023 à Taussat, sur le Bassin d'Arcachon. Les trois classes groupées de niveau CE1 et CM2, soit 62 élèves sont concernés.</p> <p>Ce voyage dont le budget prévisionnel est estimé à 13 950,00€uros est soutenu financièrement par l'Association des Parents d'Elèves, et une participation financière sera demandée aux familles.</p> <p>Néanmoins et afin de limiter l'impact financier auprès des familles, une subvention exceptionnelle de 2 310,00€uros est à ce titre sollicitée auprès de la Commune de Lalinde.</p> <p>En parallèle, Monsieur le Directeur de l'Ecole Elementaire a procédé à plusieurs autres demandes de financement, dont des communes limitrophes et notamment pour des élèves dont les parents ne sont pas domiciliés à Lalinde.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approuve l'attribution de la subvention dans le cadre du voyage scolaire au profit des élèves scolarisés à l'école élémentaire de Lalinde pour un montant de 2 310,00€uros, - Charge madame la Maire de prévoir les crédits correspondants sur l'exercice 2022, 	

- Autorise Madame la Maire à réaliser les formalités administratives nécessaires pour le versement de cette subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 9 Décembre 2022

La Maire,  La Secrétaire de séance,
Esther FARGUES  Christine CABIANCA 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-22120801-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES

N° SIRET : 21240223400018	Décision Modificative	Département : DORDOGNE
Etablissement : MAIRIE DE LALINDE	Année 2022	Poste Comptable : TRESORERIE LALINDE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Date de Séance : 08/12/2022

Augmentation de crédit

N° 04

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	23
PRESENTS	21
dont VOTANTS	23

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE, à LALINDE, sous la présidence de Mme Esther FARGUES, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 01/12/2022

Etaient PRESENTS : MM FARGUES, GERARD, RICAUD, MOREAU-HERAUD, LETIENT, BORDAS, DELMARES, MIRAILLES-RIU, BOULLET, WLOCZYSIK, DIOT, ESPARTA, RIGOULET, FLAMANT, CLARET J, CLARET P, MAZE, VERGEZ, PELE, BOURRIER, CABIANCA

Mme MANCEL absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD
Mr BERAUD absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET

Secrétaire de séance : Mme CABIANCA Christine

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : Décision modificative n°4

Ce projet de décision modificative n°4 intègre,

Pour la section de fonctionnement.

Augmentation des crédits budgétaires pour : Le remplacement des foyers EP rue Pasteur et route des Huguenots ; Dégrèvement jeunes agriculteurs et Versement d'une subvention à l'école élémentaire de Lalinde pour un voyage scolaire. Ces augmentations de crédits sont financées par un prélèvement sur les dépenses imprévues.

Pour la section d'investissement.

Augmentation des crédits pour : Les travaux de mise en place de la signalisation, de la déviation et de maintenance pour la rue des Martyrs, coût réparti équitablement entre les différents intervenants Conseil Départemental de la Dordogne, RDE24 et Commune de Lalinde ; Réajustement des crédits pour le règlement du solde la maîtrise d'œuvre pour les travaux de revitalisation de Port de Couze ; L'intégration de la numérisation des actes d'état civil dans le logiciel « métier » et le Réajustement des crédits pour les travaux d'effacement des réseaux d'éclairage public rue Pierre Brossolette et Boulevard de la Résistance. Ces augmentations de crédits sont financées par la reprise de crédits sur l'opération de l'Eglise de Lalinde.

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Dépenses imprévues	022	-4 043,00		
Subv. fonct. Autres groupements	657358	1 570,00		
Subv. fonct. Associat° personnes privée	6574	2 310,00		
Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	7391171	163,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : EGLISE DE LALINDE		-13 175,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23131 75	-13 175,00		
OP : REVITALISATION CENTRE PORT DE COUZE		51,00		
Immo. corporelles en cours - Constructions	23131 159	51,00		
OP : AMENAGEMENT RUE DES MARTYRS		10 565,00		
Autres immo. corporelles en cours	2318 162	10 565,00		
OP : TRAVAUX DIV RESEAUX		9,00		
Autres grpts - Bâtiments et installat°	2041582 164	9,00		
OP : LOGICIELS ET MATERIEL INFORMATIQUE		2 550,00		
Concessions, droits similaires	2051 167	2 550,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		0,00		0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-DMN4COMLLEDE2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022
Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

A LALINDE, le 09/12/2022
Pour extrait conforme,
La Maire

Esther FARGUES



La secrétaire de séance

Christine CABIANCA



Esther FARGUES

Esther FARGUES

Christine CABIANCA

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site Internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>						
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L’an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 01 décembre 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme CABIANCA Christine</p>							
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – WLOCZYSIK – DIOT – ESPARTA – RIGOLET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – MAZE – VERGEZ – PELÉ – BOURRIER – CABIANCA</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET</p>								
<p>n° 22.12.08 - 03</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention DETR 2023 – Transition Energétique</p> <p>« Nouvelle Donne » Eclairage Public SDE24</p>	<p>Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 16 juin 2021, le conseil municipal avait délibéré à l’unanimité pour la signature d’une convention avec le SDE24 « Nouvelle Donne », pour la réalisation de travaux de rénovation du parc d’éclairage public, inscrits dans la transition énergétique.</p> <p>Ces derniers sont financés par le SDE24 à hauteur de 35% du coût global de l’opération qui s’élèvera à 834 917,00€uros, le solde de 542 696,00€uros restant à la charge de la Commune de Lalinde.</p> <p>La durée de réalisation retenue pour ces travaux est de 10 années, travaux qui ont débuté en 2022, pour un estimatif annuel de 54 269,60€uros H.T.. Le SDE24 a procédé à l’estimation financière des travaux à réaliser sur le territoire de la commune de Lalinde au cours de l’année 2023.</p> <p>Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter l’obtention d’une aide financière de l’Etat au titre de la DETR 2023 pour cette opération, dans la catégorie « Transition énergétique – Eclairage Public ».</p> <p><u>Le plan de financement pourrait être le suivant :</u></p> <table data-bbox="422 1848 1520 1948"> <tr> <td>Provision budgétaire annuelle 2023</td> <td>59 963,86€ H.T</td> </tr> <tr> <td>Etat DETR 2023 – taux sollicité 30%</td> <td>17 989,15€ H.T.</td> </tr> <tr> <td>Participation Communale</td> <td>41 974,71€ H.T.</td> </tr> </table> <p>Le Conseil Municipal, à l’unanimité, après avoir délibéré :</p> <p>- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;</p>		Provision budgétaire annuelle 2023	59 963,86€ H.T	Etat DETR 2023 – taux sollicité 30%	17 989,15€ H.T.	Participation Communale	41 974,71€ H.T.
Provision budgétaire annuelle 2023	59 963,86€ H.T							
Etat DETR 2023 – taux sollicité 30%	17 989,15€ H.T.							
Participation Communale	41 974,71€ H.T.							

- CHARGE Madame la Maire de solliciter auprès de l'Etat la subvention DETR au taux de 30%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 9 Décembre 2022

La Maire, La Secrétaire de séance

Esther FARGUES Christine CABIANCA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-22120803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>						
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 01 décembre 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme CABIANCA Christine</p>							
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – WLOCZYSIK – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – MAZE – VERGEZ – PELÉ – BOURRIER – CABIANCA</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET</p>								
<p>n° 22.12.08 - 04</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention DETR DSIL 2023 – Rénovation énergétique Salle de Sainte Colombe</p>	<p><i>Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que trois bâtiments municipaux ont fait l'objet d'un audit énergétique par un bureau d'étude externe et par l'intermédiaire du SDE24. Ces divers audits ont été réalisés afin de palier à un manque d'entretien et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce patrimoine communal. Ces audits ont permis ainsi d'obtenir des préconisations en matière de travaux d'isolation et de chauffage pour chaque bâtiments, ainsi que leur chiffrage.</i></p> <p>C'est ainsi que la salle des fêtes située à Sainte Colombe, quartier le plus éloigné du centre bourg de Lalinde et bâtiment le moins performant, pourrait faire l'objet d'une rénovation au cours de l'exercice 2023 et ainsi pouvoir à nouveau être ouverte au public durant la période hivernale.</p> <p>Ces travaux permettraient d'améliorer la sobriété énergétique de cette salle municipale en supprimant les gaspillages liés aux défauts d'isolation, augmenter son efficacité énergétique en réduisant la consommation d'énergie et par conséquent les coûts de fonctionnement.</p> <p>Le coût de la rénovation énergétique est estimé à 115 000€ H.T. hors maîtrise d'œuvre. Aussi, Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter l'obtention d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour cette opération.</p> <p><u>Le plan de financement pourrait être le suivant :</u></p> <table data-bbox="424 1904 1524 2016"> <tr> <td>Montant prévisionnel des travaux H.T.</td> <td>115 000,00€</td> </tr> <tr> <td>Etat DETR – taux sollicité 40%</td> <td>46 000,00€</td> </tr> <tr> <td>Participation communale</td> <td>69 000,00€</td> </tr> </table>		Montant prévisionnel des travaux H.T.	115 000,00€	Etat DETR – taux sollicité 40%	46 000,00€	Participation communale	69 000,00€
Montant prévisionnel des travaux H.T.	115 000,00€							
Etat DETR – taux sollicité 40%	46 000,00€							
Participation communale	69 000,00€							

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- CHARGE Madame la Maire de solliciter auprès de l'Etat la subvention DETR au taux de 40%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 9 Décembre 2022

La Maire  La Secrétaire de séance

Esther FARGUES  Christine CABIANCA 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-22120804-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES





<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>						
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 01 décembre 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme CABIANCA Christine</p>							
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – WLOCZYSIK – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – MAZE – VERGEZ – PELÉ – BOURRIER – CABIANCA</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET</p>								
<p>n° 22.12.08 - 05</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention DETR DSIL 2023 – Rénovation énergétique Maison Geoffre</p>	<p><i>Madame la Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que trois bâtiments municipaux ont fait l'objet d'un audit énergétique par un bureau d'étude externe et par l'intermédiaire du SDE24. Ces divers audits ont été réalisés afin de palier à un manque d'entretien et à l'amélioration de l'efficacité énergétique de ce patrimoine communal. Ces audits ont permis ainsi d'obtenir des préconisations en matière de travaux d'isolation et de chauffage pour chaque bâtiments, ainsi que leur chiffrage.</i></p> <p>C'est ainsi que la Maison Geoffre, bâtiment historique, situé place du 08 mai au centre bourg de Lalinde, qui bénéficie à trois associations très dynamiques, dont deux mènent à bien de nombreuses activités et ateliers tout au long de l'année, pourrait faire l'objet d'une rénovation au cours de l'exercice 2023.</p> <p>Sur les trois bâtiments municipaux, la Maison Geoffre est le deuxième édifice le moins performant en terme de performance énergétique.</p> <p>Ces travaux permettraient d'améliorer la sobriété énergétique, augmenter sont efficacité énergétique, et ainsi appuyer l'enveloppe du bâtiment (murs, plafonds et menuiseries).</p> <p>Le coût de la rénovation énergétique est estimé à 66 600,00€ H.T. hors maîtrise d'œuvre. Aussi, Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter l'obtention d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour cette opération.</p> <p>Le plan de financement pourrait être le suivant :</p> <table data-bbox="435 1939 1420 2033"> <tr> <td>Montant prévisionnel des travaux H.T.</td> <td>66 600,00€</td> </tr> <tr> <td>Etat DETR – taux sollicité 40%</td> <td>26 640,00€</td> </tr> <tr> <td>Participation communale</td> <td>39 960,00€</td> </tr> </table>		Montant prévisionnel des travaux H.T.	66 600,00€	Etat DETR – taux sollicité 40%	26 640,00€	Participation communale	39 960,00€
Montant prévisionnel des travaux H.T.	66 600,00€							
Etat DETR – taux sollicité 40%	26 640,00€							
Participation communale	39 960,00€							

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- CHARGE Madame la Maire de solliciter auprès de l'Etat la subvention DETR au taux de 40%

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 9 Décembre 2022

La Maire,

Esther FARGUES

La Secrétaire de séance

Christine CABIANCA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-22120805-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>						
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 20 Pour : 08</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 01 décembre 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme CABIANCA Christine</p>							
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – WLOCZYSIK – DIOT – ESPARTA – RIGOLET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – MAZE – VERGEZ – PELÉ – BOURRIER – CABIANCA</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET</p>								
<p>n° 22.12.08 - 06</p> <p>OBJET :</p> <p>Demande de subvention DETR DSIL 2023 – Ouvrage d'Art – Restauration Porte Romane – Edifice inscrit</p>	<p>Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08 avril 2021, le Conseil Municipal avait autorisé, par 21 voix pour et 02 abstentions, à lancer une nouvelle étude de Diagnostic avec le Cabinet SARL LA GARE, pour le projet de restauration de la Porte Romane, monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.</p> <p>Le cabinet a rendu le dossier d'étude diagnostic. Cette étude, révèle une conservation médiocre de la maçonnerie, des désordres et pathologies liés à son état.</p> <p>Le coût de ces travaux de restauration est estimé à 107 577,94€ H.T. hors maîtrise d'œuvre et étude.</p> <p>Aussi, Madame la Maire propose donc au Conseil Municipal de solliciter l'obtention d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour cette opération.</p> <p>Le plan de financement pourrait être le suivant :</p> <table data-bbox="427 1888 1300 1989"> <tr> <td>Montant prévisionnel des travaux H.T.</td> <td>107 577,94€</td> </tr> <tr> <td>Etat DETR – taux sollicité 40%</td> <td>43 031,17€</td> </tr> <tr> <td>Participation communale</td> <td>64 546,77€</td> </tr> </table>		Montant prévisionnel des travaux H.T.	107 577,94€	Etat DETR – taux sollicité 40%	43 031,17€	Participation communale	64 546,77€
Montant prévisionnel des travaux H.T.	107 577,94€							
Etat DETR – taux sollicité 40%	43 031,17€							
Participation communale	64 546,77€							

Délibération non adoptée par 12 voix contre, 8 voix pour et 3 absentions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 9 Décembre 2022

La Maire,
Esther FARGUES



La Secrétaire de séance
Christine CABIANCA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-22120806-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23 Pour : 23</p>	<p>L'an deux mille vingt deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Fargues Esther, Maire.</p> <p>Date de convocation : 01 décembre 2022</p> <p>Secrétaire de Séance : Mme CABIANCA Christine</p>	
<p>PRESENTS : MM. FARGUES – GERARD – RICAUD – MOREAU-HERAUD – LETIENT – BORDAS – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – WLOCZYSIK – DIOT – ESPARTA – RIGOULET – FLAMANT – CLARET J. – CLARET P. – MAZE – VERGEZ – PELÉ – BOURRIER – CABIANCA</p> <p>Mme MANCEL, absente, avait donné pouvoir à Mme GERARD Mr BERAUD, absent, avait donné pouvoir à Mr BOULLET</p>		
<p>n° 22.12.08 - 07</p> <p>OBJET :</p> <p><i>Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023</i></p> <p>Options à définir dans le cadre de l'instruction</p>	<p>Par délibération du 07 avril 2022 le conseil municipal avait autorisé le changement par anticipation de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Lalinde et ce dès le 1^{er} janvier 2023, la généralisation intervenant au 1^{er} janvier 2024.</p> <p>A la suite de ce délibéré les services des Finances publiques ont sollicité la collectivité sur les options à définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - format du plan de compte – abrégé ou développé – <i>faute d'option le plan appliqué sera fonction de la population de la commune de Lalinde, soit abrégé à 3 chiffres, ce qui serait une véritable régression pour la commune en terme de qualité comptable</i> - précision du vote par nature, et de vote au niveau du chapitre, - définition des amortissements. <p>Aussi, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de compléter la délibération n°22.04.07-14 du 07 avril 2022 en y apportant les précisions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, - la nomenclature M57 s'appliquera au Budget Principal, - maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, - de calculer l'amortissement aux seules subventions d'équipement versées au prorata temporis, l'amortissement débutant dès la mise en service du bien financé. <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide de compléter la délibération N°22.04.07 -14 du 17 avril 2022 suivant les précisions susnommées, 	

- charge Madame la Maire de mettre en œuvre les formalités administratives nécessaires à ce changement et à signer les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.
Lalinde, le 9 Décembre 2022

La Maire,
Esther Fargues



La Secrétaire de séance,
Christine CABIANCA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20221208-22120807-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2022

Publication : 12/12/2022

La Maire, Esther FARGUES

